

Compte rendu réunion du 31 mars 2008

Présents : Jean Arrufat, Jacques Bernard, Alain Blanquer, Christiane D'Halluin, Laurent Gautreau, Hélène Marchal, Chantal Monnier-Pujol, Marie-Claude de Murcia, Pierre Usselmann.

Excusés : Jean-Philippe Cazabat, Christian Ollier

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière séance. Il est approuvé à l'unanimité.

1. Désignation des délégués du CCAS

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à huit le nombre des membres du conseil d'administration, en plus du Président Mr Alain BLANQUER, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Les 4 membres élus parmi le conseil municipal sont : Marie-Claude de MURCIA, Christiane DESAMBER, Jean ARRUFAT, Pierre USSELMANN

2. Délégués à la commission d'appel d'offre

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, selon l'article 22 du Code des marchés publics, la commission d'appel d'offre est composée d'un président, le maire, de trois membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste et de trois membres suppléants élus dans les mêmes conditions.

Il invite le Conseil municipal à procéder à l'élection des membres titulaires et des membres suppléants. Il précise que les membres élus le seront pour toute la durée du mandat.

Les trois membres titulaires élus sont :

- Mr Jean ARRUFAT,
 - Mr Laurent GAUTREAU,
 - Mme Hélène MARCHAL.
- Ayant voie délibérative

Les trois suppléants élus sont :

- Jacques BERNARD
- Christian OLLIER
- Pierre USSELMANN

Le Président précise que le comptable public et un représentant du directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes seront invités à participer aux réunions de la commission d'appel d'offre avec une voix consultative.

3. Délégués à Hérault Energies

Monsieur le Maire précise que Hérault Energies est un syndicat mixte ouvert. Pour les communes adhérentes, Hérault Energies est l'autorité organisatrice de la distribution de l'électricité.

Toutes les communes adhérentes ont, à ce titre, transféré à Hérault Energies leur pouvoir, d'une part, d'autorité concédante du service public d'électricité et, d'autre part, de travaux sur les réseaux de distribution public d'électricité.

Il ajoute qu'en tant que commune adhérente, il faut désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant :

A l'unanimité, sont désignés :

Délégué titulaire : Jean-Philippe CAZABAT

Délégué suppléant : Jean ARRUFAT

4. Délégation de signatures pour les bons de commande aux 3 adjoints

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il donne délégation de signature aux 3 adjoints pour passer toutes les commandes relatives aux dépenses de fonctionnement. Il précise qu'aucun achat ne pourra être effectué sans bon de commande.

L'ordre de priorité est le suivant : Jacques BERNARD, Marie-Claude de MURCIA, Jean ARRUFAT.

5. Création d'une régie d'avance ou de recettes

Monsieur le Maire explique qu'il est possible de créer une régie d'avance pour le paiement de menues dépenses (envois postaux, ...) et pour l'encaissement de certains produits. Il précise que toute dépense fera l'objet d'un bon de commande et sera dûment justifiée.

Il ajoute que le conseil municipal doit fixer le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur qui lui, sera désigné par le Maire.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le principe mais, décide de délibérer ultérieurement quant au montant de l'avance à consentir.

6. Convocation par voie électronique aux séances du conseil municipal

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il est possible d'envoyer les convocations au conseil municipal via la messagerie électronique. Il précise que 10 élus sont actuellement équipés et 11 à court terme. Ces convocations seront envoyées avec accusé de réception. Si l'accusé ne revient pas alors une convocation papier sera envoyée.

Vote : 9 voix

7. Premiers éléments du budget 2008 et vote des taux d'imposition

Monsieur Alain BLANQUER, considérant le débat d'orientation budgétaire propose, pour l'année 2008, les taux d'imposition suivants :

	TAUX 2007	VARIATION	TAUX 2008
Taxe d'habitation	11,15 %	1,019772	11,37%
Taxe foncière (bâti)	13,12 %	1,019772	13,38 %
Taxe foncière (non bâti)	77,92 %	1,019772	79,46 %

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOPTE les taux proposés ci-dessus.

VOTE : Pour à l'unanimité

Il est précisé que la Commission des Finances devra vérifier les bases d'imposition.

Cette commission extra municipale qui sera mise en place courant avril - mai, avec projection au foyer rural des comptes. Il faudra se rapprocher de M. FAU, percepteur, pour le tenir informer de cette commission.

Jusqu'à présent se sont les commissions des finances, d'urbanisme et du cadastre qui remettaient à jour les assiettes avec les permis de construire et les déclarations de travaux qui étaient en Mairie.

Eléments à prendre en considération au budget 2008 :

* Monsieur le Maire propose d'acheter un véhicule utilitaire d'occasion pour Mr BERTHOMIEU, adjoint technique, avec un budget de 9 000€.

Le Conseil accepte d'inscrire au budget 2008 les crédits nécessaires.

* Mobilier de bureau pour le secrétariat : demander 3 devis dont un à Laurent GAUTREAU (qui se propose d'offrir la main d'œuvre).

* Subventions aux Associations : Mr BLANQUER propose d'attribuer une subvention de 250.00€ aux cinq associations.

Une subvention exceptionnelle sera évaluée en fonction de la demande et des justificatifs.

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 250 € à chaque association du village.

Mr le Maire propose de demander à toutes les associations de nous faire parvenir leurs statuts, bilan financier et bilan des activités et des assemblées générales et d'inciter les associations à faire des activités pour les Lieuranais (goûter, spectacle, débroussaillage...).

Si les conditions ne sont pas respectées il n'y aura pas de subvention d'attribuée.

Cette proposition fait l'unanimité.

Il donne à tous les élus les documents pour travailler sur le budget qui doit être voté avant le 15 avril.

8. Questions diverses

* Commission recrutement :

Alain BLANQUER, Jean ARRUFAT, Laurent GAUTREAU, Marie-Claude de MURCIA

* Contrôle débroussaillage :

Semaine du 20 au 25 avril : A. BLANQUER, J. BERNARD, J. ARRUFAT, C. OLLIER

* Commission Eau- Assainissement

Le dossier de demande de subventions pour les travaux sur le réservoir AEP a été transmis aux financeurs : Conseil Général et Agence de l'Eau.

La SCAM a proposé un contrat d'entretien pour le lagunage. **A étudier.**

Pierre doit contacter Mr Mutin de la DDAF pour l'assainissement sur les conseils de Mr Goutirez de la DDAS. **A suivre.**

Il ajoute que pour l'assainissement du Mas de Roujou, Mr tabar serait prêt à vendre un terrain le long du chemin de Cabrières. Mais d'après l'ingénieur d'ENTECH ce terrain est trop étroit. Prévoir d'autres pistes à étudier.

Déclaration d'Utilité Publique du Mas de Roujou : Mr USSELMANN se charge de rappeler Entech pour le début des travaux, date d'attribution des subventions, autorisation d'augmentation du débit.

* Commission Animation Patrimoine et Vie Associative

Après débat sur le rôle de cette commission, il est conclu que ce n'est pas à la commission de proposer des activités aux associations mais aux associations de concrétiser les propositions des Lieuranais.

Voilà avec la commission « communication » le support à utiliser pour transmettre l'information.

Dans un premier temps la commission va se réunir le vendredi 18 avril à 18 heures pour faire l'inventaire du matériel (tables, chaises, balais..., l'état des lieux des locaux)

Puis à 19 heures à la mairie pour concrétiser les notes d'informations, règlements intérieurs des différentes salles, des documents destinés à la location, documents à produire pour l'attribution des subventions, etc.

* Travaux :

Trous à reboucher au Mas et dans l'allée des platanes (voir avec DDE) nettoyage des rues à faire, débroussaillage, désherbant....

Cyrille Delmas doit reboucher les trous : sur le Barrié et entre Mme Legalguen et Mme de MURCIA Marie-Claude.

Les 2 cimetières doivent être nettoyés chaque vendredi...

Une liste de travaux à faire par Dominique sera faite par Laurent GAUTREAU et Jean ARRUFAT.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 11 avril à 18 heures.

Vu par nous, Maire de la commune de Lieuran-Cabrières, pour être affiché le 04 avril 2008.